Mississipi. Près de quatre mille Indiens de différentes nations, ont été transportés dans le territoire que leur assignaient les traités, et toutes les dispositions sont prises pour que les autres les y suivent.

Dans nos relations avec ces tribus, nous n'avons pas perdu de vue le sujet important de l'éducation. Le nombre des écoles a augmenté parmi eux et l'on a pourvu par de nouvelles allocations, à ce qu'ils apprennent les élémens des lettres, mais encore l'agriculture et les arts mécaniques.

Je vous réfère au rapport du secrétaire de la marine, pour le détail des opérations de son département. C'est avec satisfaction que vous pourrez vous convaincre que notre commerce a été protégé dans toutes les mers, malgré le service extraordinaire que notre escadre a dû faire sur les côtes du Mexique et la nécessité d'y employer des forces plus nombreuses. Rien ne sera épargné pour rendre notre marine efficace dans la poursuite de cette guerre, et je dois rendre aux officiers comme aux équipages la justice de déclarer qu'ils ne demandent qu'une occasion de rendre service au pays, quelque difficile que soit l'entreprise, quelque périlleuse qu'en puisse être l'exécution.

Je recommande à votre attention la proposition d'adjoindre à chacune de nos escadres à l'étranger un vapeur d'une force effective, ainsi que celle de fonder à Pensacola un établissement destiné à réparer et ravitailler les navires de l'Etat en croisière dans le Golfe du Mexique. D'autres suggestions contenues dans ce rapport méritent et recevront sans doute votre considération.

L'exposé du service de la malle, pendant l'année dernière et présenté dans le rapport du directeur général des Postes. Le revenu pour l'année qui s'est terminée le 30 juin dernier, s'élève à trois millions quatre cent quatre vingt sept mille cent quatre vingt-huit piastres, ce qui est une diminution de ... [illegible] ... piastres.

[illegible]

Washington, 8 décembre 1846.

JAMES K. POLK.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Mardi soir, 15 déc. 1846.

[illegible]

Marché d'Europe.

Havre, 15 novembre.

[illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

[illegible]

ARRIVÉS.

[illegible]

EN RIVIÈRE. MONTANT.

[illegible]

AVIS.

[illegible]

A VENDRE A CAUSE DE DÉPART. [illegible]

SANGSUES

A VENDRE [illegible] ... DOMINIQUE DU CASTELNAU ... Royale et St-Louis.

J. FEVILLI.

[illegible]

A VENDRE, [illegible] ... R. DUBOUVE ...

Avis aux Jardiniers ou marchands de Lait.

A LOUER [illegible]

RIZ—30 barriques de la Caroline à vendre par E. GERARD, 14, rue Conti. 16 dec.

ON a besoin de deux domestiques de couleur, une cuisinière et une blanchisseuse et repasseuse. S'adresser à EMERSON TOURNE & Co. 158, Tchoupitoulas. 16 dec.

MAQUEREAUX—1000 barils Nos. 1 et 2, 500 do No. 3, du Sud, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 16 dec.

CLOUS—500 barillets clous de Boston, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 16 dec.

RIZ de la Caroline. A vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 16 dec.

POIVRE—150 sacs, en débarquement et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 16 dec.

CAFÉ—600 sacs Rio et 250 Vieux Java, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 15 dec.

ON a besoin d'un bon ferblantier pour confection des vases en ferblanc pour peinture, huile, &c. à la manufacture de ROBERT CLANNON & Co, ou au No 46 rue du Canal. 16 dec.

CIGARES Principe—En magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 15 dec.

Journal quotidien ... [illegible] ... $12
Journal de ... [illegible] ... $5

L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.

ANNONCES—Un plastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront une piastre par dix lignes pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

ARRANGEMENT D'HIVER. PAQUEBOT POUR LA BALIZE ET LA POINTE A LA HACHE.

—Le vapeur SULTAN, parfaitement construit et approvisionné, sous le commandement du capitaine John Miller, partira (jusqu'à nouvel ordre) pour la Balize tous les vendredis matin, à 10 heures précises, et de la Balize pour la Nouvelle Orléans tous les samedis, et de la Nouvelle Orléans pour la Pointe à la Hache tous les mardis à 10 heures A. M. d'où il repartira le jour suivant. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis la rue Conti ou à J F BERCIER & Co. 54, Vieille Levée. 16 dec.

PAQUEBOT REGULIER POUR LES ATTAKAPAS.—Le vapeur NIMROD, capt G. Carrière, partira pour St-Martinville et tous les ports intermédiaires, le 17 courant à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la rue de la Douane, ou à REYNAUD, CUCULLU & Co. 34, Tchoupitoulas. 16 dec.

PAQUEBOT DE LAFOURCHE.

—Le vapeur ST. LANDRY, capitaine A. Dugas, part de la Nouvelle-Orléans pour la Côte et Lafourche, tous les jeudis à 10 heures du matin. A son retour, il quittera Thibodeauxville tous les dimanches et Donaldsonville tous les lundis. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. H. MORRISON & Co.

Le St. Landry a été entièrement réparé et grandement amélioré. Sous le rapport de la marche, de la solidité et des aménagements, il ne le cède à aucun autre bateau faisant ces sortes de voyages. On aura un soin particulier au débarquement du fret et des passagers, tant sur le fleuve que sur le bayou. 12 nov—6m

Paquebot de la Côte et de Lafourche.

—Le bateau à vapeur neuf ELISKA, capt J G. Landry, commencera ses voyages réguliers à Baton-Rouge tous les Mercredi matin, en partant de la Nouvelle-Orléans le mercredi à 10 heures du matin, à son retour il quittera Baton Rouge le vendredi à 10 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à BRAUD & LANDRY. 3 nov—1an

Pour la Balise et Pointe à la Hache.

—A la demande de beaucoup de personnes, les armateurs du steamboat MUSIC ont changé les jours de départ de ce paquebot. Dorénavant, été comme hiver, ce bateau partira de la Nouvelle-Orléans tous les samedis à 10 heures précises du matin pour la Balise, et sera de retour le lundi soir.

Pour la Pointe à la Hache, il partira le mercredi à dix heures A. M. et opérera son retour le jour suivant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à A LAROSE & Co., 71, Vieille Levée.

Le Music a été réparé entièrement à neuf, et sous le rapport de la marche, de la solidité et des aménagements il est supérieur à tout autre bateau faisant le même voyage. Le capitaine Jourdan Martin, sollicite de ses amis et du public en général, un bienveillant patronage. 8 dec

PAQUEBOT REGULIER

partant le dimanche matin pour VICKSBURG ET NATCHEZ.—Le vapeur MAGNOLIA, capitaine St. Clair Thomasson, partira pour les ports ci-dessus TOUS LES DIMANCHES à 10 heures précises et débarquera les passagers sur tous les points de la côte.

Les familles qui désirent se faire débarquer sur la côte basse, peuvent compter sur toute l'attention du capitaine Thomason. THEOD. SHUTE, agent. 21 sept. 41, Canal.

POUR NEW-YORK.—(Ligne de l'Union)—Le navire paquebot ATLANTIC, capitaine Samuel Rose, ayant presque tout son chargement engagé, partira samedi 17 dec. au soir. Pour le reste fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord en face du marché aux légumes ou à J W STANTON & Co. 16 dec. Encoignure Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—(Ligne de l'Union)—Le navire paquebot WABASH, capitaine Hutchinson, ayant une partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord en face du marché aux légumes, ou à J W STANTON & Co. 16 dec. Encoignure Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—Le navire paquebot fin voilier, HUDSON, capitaine Page, est actuellement en déchargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser en face du marché aux légumes, ou à JAMES E WOODRUFF. 9 dec. 60 Camp.

POUR BOSTON.—Le navire DEUCALION, capitaine Winsor, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L H GALE, 93 Commune. 16 dec.

POUR NANTES.—Passage seulement—Le navire français LE VAILLANT, capitaine Daudignon, ayant tout son chargement engagé partira vers le 14 décembre prochain. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord ou à JENKINS & TIGLER, 95 Commune, ou à F. JORDY, 10 Conti. 29 nov.

POUR CETTE ET MARSEILLE.—Le navire français le NOEL, capt Lemaitre, partira sous peu. Pour fret de quelques marchandises lourdes s'adresser à MARTIAL PEYRET & Co. 27, St-Louis. 28 nov.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier JAMES TITCOMB, capitaine Thimden, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à JENKINS & TIGLER, 93 Commune. 8 dec.

POUR LE HAVRE.—Le beau navire de 1ere classe BRUNSWICK, capt. Pemberton, partira pour le port ci-dessus le 25 courant. Pour fret de 400 balles coton, ou passage s'adresser à PIERRE POUTZ, 93, Douane, ou à L H GALE, 93, Commune. 3 dec.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier HARTLEY, capitaine Lord, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à JENKINS & TIGLER, 95 Commune. 2 dec.

POUR LE HAVRE.—Le paquebot français VESTA, capitaine Soubry, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu, et peut recevoir convenablement quatre ou cinq passagers de chambre. S'adresser au capitaine à bord, ou à JENKINS & TIGLER, 95, Commune. 25 nov.

POUR LE HAVRE.—Le navire SOUTH-CAROLINA, capitaine Chs. Piven, ayant la majeure partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à JENKINS & TIGLER, 95, Commune. 5 nov.

POUR MARSEILLE.—La barque fine voilière NANCY W. STEVENS, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à JENKINS & TIGLER, 95, Commune. 11 dec.

POUR MARSEILLE.—La barque fine voilière et de première classe AQUILA, capitaine Murphy, ayant son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à L H GALE, 93 Commune. 10 dec.

POUR LIVERPOOL.—Le navire MANTEO, fin voilier, capitaine Weston, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira très prochainement. Pour fret de 400 balles de coton ou pour passage, s'adresser à LEVI H GALE, 93, Commune. 11 dec.

POUR LIVERPOOL.—Le beau navire fin voilier et de 1ere classe LAURA, capt. Snow, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret de 500 balles de coton ou passage, s'adresser à L. H GALE, 93, Commune. 10 dec.

POUR LIVERPOOL.—Le navire anglais GOSSYPIUM, capitaine Brown, ayant la majeure partie de son chargement engagée et allant à bord, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton, ou passage, s'adresser à L H GALE, 93 Commune. 3 dec.

POUR LIVERPOOL.—La barque paquebot KILBY, capitaine Carter, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de magnifiques aménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à JENKINS & TIGLER, 95, rue de la Commune. 2 dec.

POUR LIVERPOOL.—Le navire HOPE, fin voilier, capitaine Soulé, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu de jours. Pour fret de 500 balles de coton ou pour passage, s'adresser à LEVI H GALE, 93, rue de la Commune. 11 dec.

POUR TRIESTE.—La superbe barque (Lubeque) NAUTILUS, capitaine Steffen, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord ou à JENKINS & TIGLER, 95 Commune. 4 dec.

POUR TRIESTE.—La superbe barque (Lubeque) ALMA, capitaine Wolf, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord ou à JENKINS & TIGLER, 95 Commune. 4 dec.

POUR TRIESTE.—Le navire fin voilier ISAAC ALLERTON, capitaine Toney, ayant tout son chargement engagé, partira incessamment. Pour passage seulement, ayant de beaux aménagements, s'adresser à LEVI H GALE, 93 Commune. 1 dec.

POUR LONDRES.—La barque fine voilière FRANKLIN, capitaine Watts, partira sous peu. Pour fret de 200 à 300 barils, ou passage, s'adresser à LEVI H GALE, 93 Commune. 12 dec.

BEURRE de Goshen—12 frequins 1ère qualité en débarquement et à vendre par J W STANTON & Co. 16 dec. Encoignure Magasins et Lafayette.

CAFÉ Rio—1500 sacs fin vert, en doubles sacs, à vendre par lots par J W STANTON & Co. 16 dec. Encoignure Magasins et Lafayette.

BLANCS de baleine—260 caisses New-Bedford, à vendre par J W STANTON & Co. 16 dec. Encoignure Magasins et Lafayette.

SACS à grains—20,000 sacs lourds, article supérieur à vendre par J W STANTON & Co. 16 dec. Encoignure Magasins et Lafayette.

LA société existant entre F. Loison et L. E. Silvestre, sous la raison de LOISON & SILVESTRE, étant expirée, est dissoute d'un mutuel accord à partir de ce jour. L. E. Silvestre reste chargé de la liquidation.

10 décembre 1846. F. LOISON, L. E. SILVESTRE.

Le magasin d'habillements et de détail continuera les mêmes affaires et au même emplacement, sous la direction de L. E. SILVESTRE, qui s'est adjoint un associé commanditaire, et sous la raison de L. E. SILVESTRE & Co, 36, rue de Chartres. 10 dec.

LES soussignés F. Loison et L. E. Silvestre ont formé ce jour une nouvelle société sous la raison LOISON & SILVESTRE, pour s'occuper spécialement d'affaires d'agence et de commission. Leur bureau restera provisoirement rue de Chartres, No. 36, au premier. LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres. 10 dec.

A. MARCHESSEAU prévient ses amis et le public en général qu'il a transporté son bureau et son chantier de charbon de terre, encoignure des rues Rampart et Toulouse, où il continuera ses affaires comme par le passé; la plus grande ponctualité sera apportée à l'exécution des ordres qui lui seront donnés.

Il offre à vendre aussi 2000 beaux pieux de cypres secs [illegible], convenables pour tonneliers.

CATÉCHISME DE LA LOUISIANE—Imprimé par l'ordre de monseigneur Antoine Blanc, évêque de la Nouvelle-Orléans, en vente en gros et en détail, à la librairie de VICTOR HEBERT, 149 rue de Chartres. 8 dec.

LACHAPELLE, [illegible]

BUREAU NO. 154, RUE ROYALE. 19 oct—6m

THS. H. LEWIS, J. BERMUDEZ.
LEWIS & BERMUDEZ,
AVOCATS,
Bureau No. 150, rue Royale.
6 oct—6m

CHAS. A. BARRIERE,
MAGASIN DE MARCHANDISES
Françaises; Anglaises et Américaines,
No. 20, rue Chartres,
NOUVELLE-ORLEANS.
Importeur direct de marchandises françaises. 25 sept—

WILLIAM DAVIDSON & Co.
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES, 81, rue du Canal.
NOUVELLE-ORLEANS. 27 nov

WM. H. SIMMONS,
Marchand-Commissionnaire,
8 dec. 44, Rue Poydras.

F. T. BOURNOS, CHIRURGIEN-DENTISTE, rue Conti, No. 96. Tient son cabinet ouvert de 8 du matin jusqu'à six heures du soir. 17 mars

G. W. DUNHAM,
MARCHAND EN GROS
DE BOTTES ET DE SOULIERS,
NO. 30, RUE DE LA DOUANE, NOUVELLE-ORLEANS.

Les marchands et les habitans peuvent obtenir un rabais sur les prix. Les chaussures en vente sont toujours fraîches et viennent directement des manufactures. 3 oct.

DEPOT DES VERITABLES FRICTION MATCHES DE WM. A. CLARK,
Rue du Cirque No. 100, Nlle. Orléans.
2 fev—1an. L. A. GUILLEMAIN, Agent

WM. F. TALBOT,
No. 30, rue Moreau, Troisième Municipalité, VIENT de recevoir et a à vendre, un grand nombre de BEAUX NEGRES, consistant en ouvriers, domestiques de maison, travailleurs aux champs, &c. &c.

En outre, il en recevra d'autres de la Virginie. 23 oct—4m

Assurances contre les risques de mer, de rivières et du feu.

LES soussignés, agents du PELICAN MUTUAL INSURANCE COMPANY, de New-York, et des compagnies d'Assurances PROTECTION et ÆTNA, d'Hartford (Connecticut) prennent des assurances contre les risques de MER, de RIVIERES et de FEU, aux termes les plus favorables.

Toutes les pertes que peuvent éprouver les compagnies sus-nommées sur les risques pris à cette agence, seront réglées avec libéralité selon les usages des compagnies d'Assurances de cette ville, et payées avec promptitude en monnaies courantes des banques de la Nouvelle-Orléans.

Le bureau est du No. 47, rue du Camp. W. B. FOSDICK, G. C. DAWRASON, Agents. 14 sept—1an

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE PERPETUELLE est actuellement prête à faire des assurances contre les pertes ou dommages occasionnés par le feu, concurremment avec les assurances sur la navigation de mers et rivières.

Bureau No. 35, rue du Camp.
17 aout—6m. A. BROTHER,—agent

Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Nouvelle Orléans, 7 novembre 1846

L'ANNEE fiscale de cette institution a terminé le 4 du mois dernier et les Directeurs ont déclaré un dividende de *trente-deux et demi pour cent* sur le montant des primes: $440,890 90 pendant l'année et de plus un dividende de six pour cent comptant sur le script. La Compagnie existe depuis cinq années et a donné les dividendes suivants:

Le 4 octobre	1842	32 pour cent
" "	1843,	34 "
" "	1844,	36 "
" "	1845,	00 "

En l'année 1845 aucun dividende n'a eu lieu en conséquence du grand incendie de New York.

Et le 4 octobre 1846, 32 1/2 pour cent.

On ne peut assurer contre l'incendie ailleurs qu'à cette agence.

Les Directeurs ont résolu de ne faire aucun dividende de profits avant que le chiffre des gains ait atteint un *million de piastres.*

Le script et l'avoir en main pour faire face aux pertes s'élevaient à $695,656,82 le 4 du mois dernier, auquel on peut ajouter $100,000 de prime payée depuis cet époque. Cette somme est considérée comme suffisante pour faire face à toutes pertes.

Cette agence continue à assurer contre les risques du feu, de rivière et de la mer.

L. MATTHEWS, Agent. Encoignure des rues Camp et Douane

ASSURANCES DE NASHVILLE.

COMPAGNIE d'Assurances de Nashville contre l'incendie et sur la vie:

CAPITAL.........$300,000. Payé en entier.

Assurance Maritime, de rivières et contre l'incendie, classés d'après un tarif régulier.

La Compagnie de Nashville fait à ses cliens un escompte de 10 pour cent sur le montant de primes dont ils sont débités en compte courant.

James Walker, secrétaire; James A. Porter, président.

W. B. PARTEE, Agent. No. 33, rue du Camp.

Référence: MM. Dick & Hill, 85, rue du Canal. 15 juil—1 an

LIQUIDATION AU-DESSOUS DU PRIX COUTANT.

A. MARCHAL,
57, RUE DE CHARTRES,

VENDRA à des prix extrêmement bas, jusqu'à fin décembre prochain, époque où il fera encan définitif, les articles suivans, en partie reçus par les navires Protée et Kentucky, du Havre.

Paletots drap noir et pilote, doublés et piqués ouate,
Do do do do tartan,
Habits et redingottes drap noir et couleurs, pantalons casimir, drap noir et couleur, gilets satin et cachemire fin, manteaux drap et caoutchouc, robes de chambre, chemises bretelles, cravattes, cols, caleçons, foulard.

AUSSI, POUR TAILLEURS

Drap et satin laine, extra fin, casimir Bonjean, satin, serge, tartan, &c.

Les marchands de la campagne sont priés, avant de faire leurs achats, de visiter le stock du soussigné où ils trouveront à faire des soldes très avantageux.

N. B. A partir de ce jour, les marchandises seront vendues pour du comptant. 3 nov

$25 DE RECOMPENSE
$10 DE RECOMPENSE

seront payées à qui conduira chez le soussigné la mulâtresse MARIA, âgée d'environ 35 ans; Maria est d'une forte constitution et de taille moyenne, parlant anglais et français, ayant de mauvaises dents et quelques taches sur la peau. Et quiconque pourra informer le propriétaire et lui prouver à sa satisfaction la où elle est retenue, recevra une récompense additionnelle de quinze piastres.

Les capitaines de steamboats et autres embarcations, sont requis d'observer l'avis qui précède.

10 dec—5. AUG. HERISSON, Tremé et Bayou

CONDUIT aux épaves de la première Municipalité, rue Dumaine entre Derbigny et Roman.

Une vache grise, ayant de grandes taches blanches, marquée aux oreilles, étampée sur la croupe gauche d'une lettre ressemblant à un E, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

Une vache chatain-clair, marquée aux oreilles et étampée sur la croupe droite de lettres ressemblant à W H, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

Si d'ici au 26 décembre lesdits animaux ne sont point réclamés ils seront vendus aux lieu et heure accoutumés par R. Kerrison, encanteur.

15 dec. MICHEL DUREL, gardien des épaves

ATTENDU que John L. Comstock, collecteur de taxes d'Etat dans et pour la paroisse de l'Ascension, s'est adressé à moi pour annuler le cautionnement suivant, savoir:

Un cautionnement de douze mille cinq cent sept piastres et treize sous trois quarts, souscrit par lui le 9 février 1846, comme collecteur de taxes d'Etat, dans et pour la dite paroisse de l'Ascension, conjointement avec H. B. Trist et W. C. J. Ventress, comme sécurités. En conséquence, avis est donné à toutes personnes intéressées, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans le délai de quatre-vingt-dix jours à dater de la dernière publication du présent avis, les motifs pour lesquels le dit cautionnement ne serait pas annulé.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, ce 5 décembre 1846, et la soixante-quinzième année de l'indépendance des Etats-Unis.

Par le gouverneur, ISAAC JOHNSON.
CHARLES GAYARRÉ, Secrétaire d'Etat.
8 dec—30

AVIS—Les soussignés se sont associés pour établir une agence; ils se chargeront de la gestion de tous biens immobiliers, pour compte de propriétaires absents ou nonrésidents, et accepteront à cet effet les pouvoirs des cliens qui s'adresseront à eux.

A. MICHOUD, A. GUILLET.
1er dec—1 an Bureau 142, coin Ursulines et Levée

AVIS est par le présent donné que Lundi prochain, 21 du courant, le Conseil de la Municipalité No. Un procédera à la nomination d'un inspecteur de bois pour cette Corporation.

Par ordre du Conseil,
15 dec. Js. REYNES, secrétaire.

MAGASINAGE.

MARCHANDISES, PRODUITS, COTON, &c

EMMAGASINEES aux taux le plus bas au magasin Uni, à l'épreuve du feu, rue de la Levée, 3e municipalité, entre la presse à coton d'Orléans et la nouvelle presse. A. BOULANGÉ.

N. B. Cerclage et rabattage au plus juste prix. 14 d—3m

TABAC supérieur de la Virginie de J W Morgan, médaille, en boites;
De J W Morgan, marque Napoléon;
De Langhorne & Fils, feuille d'or;
De dito nectar;
De J L Clayton;
De H Johns, feuille d'or;
De Warwick, très supérieur, et autres marques, reçues en consignation directe des manufactures, à vendre par P P PLEASANTS, 12, Poydras. 14dec—3

EMILE COUVERTIE,
Successeur de Louis Couvertié,

A L'HONNEUR d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient de transporter son établissement de la rue Condé à la rue Royale, entre Orléans et Ste Anne, No. 218.
8 dec—6. E. COUVERTIÉ.

DE FOREST & Co.
Marchands-commissionnaires en gros,
ET AGENTS

Pour la vente de Marchandises manufacturées à l'Est.

No. 20, RUE DE LA DOUANE.
1er dec

PANTALONS—1500 paires pantalons de cotonnade et autres étoffes. Aussi:—Paletots pour enfans, à vendre en gros et en détail par HY. PARLONGUE, No. 21, rue St Pierre entre Levée et Chartres. 7 dec—10

PAUL PECQUET, Avocat, prévient ses amis qu'il a transporté son domicile au No 93, rue Royale.

Il pratiquera dans les Cours de la Nouvelle-Orléans et de Lafayette, et se chargera d'opérer le recouvrement de tous billets, comptes et autres réclamations, dans cette paroisse et celles avoisinantes. 20 nov—1m

P. LONGIS, rue Royale No 136, offre à vendre Bergasse; 60 do do Margaux et Lafitte; 30 do do Gruaud Larose; 50 do do St-Julien; 30 do do Lafitte; [illegible] do Sauternes et Barsac, 20 do vieux Porto; 100 do Madère; 10 do vieux Porto; 100 do Porto, imitation Marseille; 50 barils whiskey rectifié; 10 demi-pipes Cognac J J Dupuy et Pellevoisin, 100 caisses vin Larose, Lafitte, Léoville; 100 do vin Sauterne et Barsac; 100 do curaçao et marasquin, 50 do liqueurs assorties; 30 do absynthe suisse; 10 do Vermouth; 200 paniers anisette de Bordeaux. 11 dec

Marchandises Françaises, en débarquement.

L. E. RICHARD, No 31, rue de la Douane, [illegible] ... reçues par les navires Brunswick et Kilby, et autres au nouveau tarif:

[illegible]

5 dec. 31, rue de la Commune, au premier. L. E. RICHARD.

CHANDELLES—250 boîtes blanc de baleine, de sorties à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magazine. 9d

---

AMUSEMENS.

THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi, 17 Décembre 1846.

La reprise de

LA JUIVE,

Grand Opéra en 5 actes, d'Halevy.

Cet ouvrage sera orné de tout son spectacle. Entrée triomphale de l'Empereur Sigismond dans la ville de Constance, Princes de l'Empire, Cardinaux, Gardes, Corps des métiers, &c.

Le spectacle commencera à 6 heures ½.

Le bureau de la location est ouvert pour les abonnements pour toute la saison.

CIRQUE DE LA Nlle ORLEANS, DE S. P. STICKNEY.

M. S. P. STICKNEY, prévient ses amis et le public, qu'ayant fait une tournée très avantageuse dans les Etats de l'Ouest et du Sud, il opérera sous peu, son retour, avec toute sa compagnie, se composant d'ACTEURS de beaucoup de talent, et d'un grand nombre de beaux chevaux, et qu'il donnera quelques représentations, dans le beau pavillon, à l'épreuve de l'eau, situé rue du Quartier près l'Hotel des monnaies, lesquelles représentations commenceront lundi le 21 décembre.

La compagnie possède les meilleurs écuyers qui soient connus dans le monde, parmi lesquels se trouvent M. S. P. STICKNEY, qui ne connait pas de rivaux dans l'art de conduire et de travailler sur deux, quatre et six chevaux, M. J. WHITAKER, le célèbre écuyer dramatique, paraîtra dans le Marin naufragé. Paraîtront aussi M. H. GARDNER, remarquable par ses doubles sauts périlleux et ses poses académiques à cheval; Mlle ROSALINE STICKNEY, qui n'a point de rivale en Europe et en Amérique comme Ecuyère et qui fera des tours qui n'a jamais essayé de faire aucune autre femme et que peu d'écuyers peuvent exécuter. M. B. JENNINGS, écuyer remarquable par ses belles postures, avec son intéressant enfant.

Le fameux cheval "Cincinnatus Américain" sera présenté par son instructeur M. Stickney, qui lui fera faire des exercices étonnans.

Les deux enfans extraordinaires, le petit SAM et la petite ELOISE STICKNEY, paraîtront aussi dans plusieurs exercices à cheval, des danses &c.

Ainsi que Messieurs Purcell, Hendricks, Hickey, Cobb, Swaine, Nichols, Miller, le jeune Jones, et nombre d'autres qu'il est inutile d'énumérer.

Le Paillasse—L'inimitable FERD. GARSON.

Entrée:—Loges 50 cents, parterre 25 cents.

On maintiendra le bon ordre et la décence qui sont indispensables à un établissement bien organisé. Les portes seront ouvertes à 6 heures, et on commencera à 7 heures du soir. 11 dec—6

SALLE DE BAL DU RAIL-ROAD PONTCHARTRAIN,
ENCOIGNURE MOREAU ET CHAMPS ELYSÉES, 3me MTE.

LES propriétaires préviennent respectueusement leurs amis et le public en général, que cette salle est actuellement ouverte pour la saison. Il y aura un GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ, tous les DIMANCHES, MARDIS et JEUDIS et pour les QUARTERONNES, tous les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS, jusqu'à nouvel ordre.

Les personnes qui visiteront ces bals peuvent être assurées que l'ordre le plus rigide sera maintenu, et qu'il y aura une police en force pour cela.

Entrée aux bals.—Cavaliers $1, gratis pour les Dames.

Un superbe orchestre a été engagé, et il y aura un excellent restaurant et une buvette bien garnie.
9 déc. F. TRIGANT, Directeur.

SALLE DE BAL DU GLOBE,
Au coin des rues St-Claude et St-Pierre, sur le Vieux Bassin.

LE propriétaire ayant fait décorer à neuf ce bel établissement, a l'honneur d'annoncer au public qu'il l'a ouvert pour la saison samedi 31 octobre, par un grand bal paré et masqué. Les bals auront lieu les LUNDI, MERCREDI ET SAMEDI, jusqu'à nouvel avis.

L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville. Pour assurer le maintien de l'ordre, une bonne police sera toujours sur les lieux.

Prix d'entrée—Un Cavalier............$1 00
Dames.....................Gratis

GEORGE STEVENS, Directeur

N. B.—A l'établissement est attaché un restaurant et une buvette où l'on pourra se procurer tout ce que la saison offre de plus délicat et des liqueurs de premier choix. 30 nov—

MUSIQUE DE SOIREES ET DE BALS.
MUSIQUE MILITAIRE.

MR. H. H. LEHMAN, artiste du Théatre d'Orléans, remercie le public du patronage qu'il a reçu jusqu'à ce jour pour son ORCHESTRE POUR SOIRÉES ET BALS PARTICULIERS. Dans le but de mieux mériter la faveur de ses amis et du public en général, il a adjoint M. COBINI, artiste bien connu et justement apprécié. Ils seront toujours prêts à fournir la musique requise soit à grand ou à petit orchestre. A cet effet, ils se sont procuré les valses, Polka quadrilles, &c. du dernier genre et actuellement en usage dans les salons de Paris.

M. LEHMAN a également organisé un CORPS DE MUSIQUE MILITAIRE, et invite les différentes compagnies de la Légion de vouloir bien l'honorer de leur patronage, soit pour sortie de compagnies, sérénades ou banquets, ce dit corps de musique militaire aura régulièrement une répétition chaque semaine, rue St.-Louis, entre celles de Chartres et du Passage de la Bourse.

MM. les habitants de la côte qui désireraient donner des soirées pourront s'arranger avec Mr Lehman, ou Mr. Cobini.

Adresses: rue Ste.-Anne, No. 95, entre Royale et Bourbon, ou au bureau de contrôle du Théâtre d'Orléans. 19 oct

MONSIEUR DEVOTI a l'honneur de prévenir ses nombreux élèves et ses amis en général, que pour cause de sa santé, et par les conseils des meilleurs médecins de la ville, il est obligé de s'absenter pour la saison d'hiver.

Je laisse les soins de mes leçons à M. LAVENANT, comme étant le seul capable de maintenir les leçons jusqu'à mon retour.
7 dec—6. J. DEVOTY.

ACADEMIE DE DANSE.

MR. Lavenant, élève du Conservatoire de Paris, a l'honneur d'annoncer à ses amis, et à ses nombreux clients et au public en général, qu'il a ouvert ses classes régulières à son salon, rue de Chartres 16, entre St. Louis et Conti.

La supériorité de sa méthode et les connaissances acquises dans cet art lui font espérer que les familles qui l'ont honoré de leur confiance jusqu'à ce jour, n'auront qu'à se féliciter de l'exactitude qu'il a toujours mise et qu'il mettra dans le cours de ses leçons, et la manière de former un élève en très peu de temps.

Les leçons de POLKA, MAZURKA et VALSES, auront lieu à son salon, trois fois par semaine, savoir les mardi, jeudi et samedi, depuis huit heures du matin jusqu'à onze, et les leçons de danses ordinaires, les mêmes jours que ci-dessus mentionnés, depuis 7 heures du soir jusqu'à 10. Il se charge de démontrer la valse en dix leçons.

Les lundi, mercredi et vendredi sont entièrement consacrés aux leçons privées et aux familles qui désireront aire prendre les leçons à leur domicile; les prix seront très modérés afin de donner un libre essor à cet art qui donne la grâce et le maintien à la jeunesse.

Etant en correspondance avec les principaux professeurs de Paris, le sieur LAVENANT reçoit d'eux toutes les nouveautés des Danses Modernes admises dans les salons par la société fashionable, et il se fait un devoir de les adopter dans ses classes, en leçons privées. Le salon étant fraîchement décoré, est à la disposition des personnes qui désireraient le louer soit pour bals, concerts, &c.

28sept—3m. A LAVENANT, Rue de Chartres, No 16.

AVIS.—Le navire Constantine, de Brême, est maintenant en déchargement en face de la Presse à coton d'Orléans. Les consignataires sont requis de prendre leurs permis en Douane dans les cinq jours accordés par la loi, faute de quoi leurs marchandises seront déposées aux magasins de la Douane, à leurs risques et dépens. LEVI H. GALE, 93, Commune. 15 dec

QUARTIER GENERAL,
LÉGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 1er. décembre 1846.

LES officiers de ligne du régiment d'infanterie de la légion se réuniront le vendredi 18 décembre courant, à l'arsenal, à 4 heures et demie de l'après-midi, afin de procéder à l'élection d'un colonel du régiment d'infanterie, ainsi qu'à l'élection d'un lieutenant-colonel dudit régiment, par un seul scrutin.

L'élection sera présidée par le major-inspecteur de brigade, J. L. F. Chatry, assisté du capitaine Henry Antz, commandant les Yagers, et du capitaine R. Vionnet, commandant les volontaires Catalans.

Les officiers surveillant l'élection seront en uniforme.

La dite élection sera tenue et restera ouverte depuis 4 heures et demie de l'après-midi jusqu'à 6 heures et demie. Par ordre de D. Augustin, brig.-général.

2 decPAUL. DORFEUILLE, Aide-de-Camp.

Succession de feu Louis Barthélemy Macarty.

LES personnes qui ont des réclamations contre la dite succession sont invitées à les présenter d'ici à la fin du mois, et celles qui doivent sont également priées de venir solder entre les mains de l'exécuteur testamentaire.

AMBROISE PARDO, Encoig. Royale et Quartier. 15d—10. Vr. ROUMAGE, 7, St Louis.

DEMANDE D'UNE CUISINIERE—On a besoin dans une petite famille d'une cuisinière française et anglaise.

S'adresser boite M. No 93, au bureau de la Poste. 15 dec—3

EN débarquement du navire John Dunlap, de Bordeaux, 150 paniers Guignolet superfin, 50 caisses Liqueurs surfines assorties, 40 dito Absynthe Suisse de Dubied père et fils, 150 dito Ceriees à l'eau de vie, 300 boites petits Pois au beurre, 200 caisses Vin rouge, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 11 dec. 90, rue de la Douane.

COGNAC Pellevoisin—Le soussigné a constamment à vendre, ayant droit au drawback, ledit Cognac en demi, quarts et huitièmes de pipes, 4me preuve, et aussi de la même marque des années 1835 et 1840; vieux Cognac d'une qualité supérieure, en barils de 90 gallons.

TH. BAILLY BLANCHARD, 90 Douane. Seul agent de M. Pellevoisin ainé, de la Rochelle. 11 dec

INDUSTRIE COLONIALE,
JOHN A. LEON, Ingénieur Civil,
OFFICE 34, FENCHURCH-STREET, LONDON,

CONSTRUCTEUR de machines et d'ustensiles pour la FABRICATION ET LE RAFFINAGE DES SUCRES; spécialement les appareils évaporateurs à double effet, perfectionnés, concentrant les liquides à *très basse* température et dans le vide. 8 sept—4m

JEANS de Lowell—50 caisses noirs, bleus et blancs, bleu foncé et brun, rayés &c. à vendre par DE FOREST & Co, 20 Douane. 7 dec

CHARBON—1000 barils Charbon de Pittsburg, à vendre en quantités à la convenance des acheteurs, par ROBERT MURPHY, No 62 Vieille Levée, ou 95 Vieux Bassin. 19 nov

A VENDRE—UNE MACHINE à engrainage d'une nouvelle invention, pour faire du chocolat. Cette machine est neuve et peut produire beaucoup plus de travail qu'aucune autre en usage jusqu'à présent.—S'adresser pour la voir et en connaître le prix, à BRUCHET, armurier-mécanicien, rue Dauphine, No. 142, entre Toulouse et St. Louis. 10 dec—6

EN CONSIGNATION.
MARCHANDISES SECHES, CHEZ KING,
MAISON BLANCHE, 73, RUE GRAVIER.
DETAIL AU-DESSOUS DU PRIX D'ENCAN.

LES envois suivans d'articles de goût, doivent être vendus de suite et sans réserve. Toutes personnes désirant des marchandises sèches, trouveront avantageux pour elles de se présenter de suite, et de faire leurs provisions; elles rencontreront une occasion semblable. Les prix [illegible]

[illegible]

S'adresser à KING, 73, Gravier. 4 dec—1m

Art. [illegible] ... "Le gouverneur, les autorités de l'Etat, municipales ainsi que les parens ou tuteurs des enfans et tous les citoyens qui s'intéressent à la belle cause de l'instruction publique, seront invités à y assister.

Ces examens auront lieu, savoir: Mercredi 16 courant, écoles de demoiselles (1r district.)

Jeudi 17 courant,	écoles de demoiselles		(2d district)
Vendredi	18 do	do	(3e district)
Samedi	19 do	écoles des garçons	(1r district)
Lundi	21 do	do	(2e district)
Mardi	22 do	do	(3e district)

Dans l'ordre suivant:

De 9 à 10 heures A M—Département primaire.
De 10 à 11 heures 1/2 A M—Département intermédiaire.
De midi à 2 heures P. M.—Première classe.
De 2 à 3 heures—Lecture des compositions et exercices d'élocution.

Mercredi 23, examen de la classe supérieure (rue Ste Anne.

Jeudi 24—Concours général de toutes les écoles à la salle St Louis, de 6 à 9 heures P. M.

PROGRAMME DE CETTE SOIREE.

1. Discours d'introduction en anglais par M. Rosalius.
2. Lectures de compositions par les élèves.
3. Exercices d'élocution.
4. Rapport sémestriel du surintendant.
5. Mentions honorables décernées par les élèves.
6. Discours (en français) par M. Dufour.

La séance terminée, les plus jeunes élèves seront congédiés les derniers, afin d'être remis entre les mains de leurs parens ou tuteurs, qui sont invités à venir les recevoir. 14 dec

TONIQUE DES INDES OCCIDENTALES.—Du docteur Mannazzia—Remède infaillible contre la Dyspepsie, les fièvres en frissons, le manque d'appétit, la jaunisse, les colliques bilieuses, etc.

Des pamphlets donnant d'amples descriptions de ces remèdes peuvent être obtenus au dépôt du Magical Pain Extractor de DALLEY, No. 151, rue de Chartres, Nouvelle-Orléans. 15 dec—30

AU GRAND DEPOT DU SUD, No. 59, RUE POYDRAS, se trouvent en vente les articles ci-après désignés réputés par les effets satisfaisants qu'ils produisent, à savoir:

La Panacea dite "Longley's Great Western Indian Panacea," garantie pouvoir guérir tous les cas d'hydropisie, d'indigestion, de constipation, &c. et les maux provenant de la bile.—Le Liniment et Baume de la Chine, de Haye, guérissant radicalement les hémorroides, internes ou externes.—L'Extrait de Salsepareille de Hand & Comstock, contre tous les maux provenant de l'impureté du sang, du trop grand usage du mercure, etc.—Le Liniment et Elixir de Hewes contre les rhumatismes, la contraction des nerfs et des muscles, les tumeurs, &c.—Le Baume de Cerises sauvages de Wistard et le Sirop d'Œillets du Dr Bartholomew contre la pulmonie, les affections aux foies, les rhumes, les points de côté, le crachement de sang. Tous ceux qui s'en servent éprouvent les bienfaits de ces remèdes qui, sur cent cas produisent quatre-vingt-dix guérisons.—Que l'on s'adresse au No 59, rue Poydras et l'on aura la conviction de l'efficacité de ces remèdes.—La Liqueur de Lucine et de Junon, contre l'impuissance, la stérilité, les fleurs blanches et les pertes excessives.—Les Pilules de Vanhambert contre les maladies des femmes, remède souverain du Dr. Mc Phena contre la migraine.—Le soulagement des femmes enceintes—La Teinture Indienne pour les cheveux, garantie pouvoir donner aux cheveux une couleur brillante chataine ou noire.—Le Remède du Dr. Spohn pour les maux de tête nerveux ou bilieux.—La Baume de Colombie, d'Oldridge, non-seulement propre à faire repousser les cheveux, mais aussi à leur donner du brillant et à guérir la teigne, &c.—La potion de Green contre les fièvres en frissons, produisant son effet sans le secours d'aucune autre médecine.—Un poêle nouvellement composé avec lequel on donne un noir luisant aux poêles et aux tuyaux, ainsi qu'aux voitures; cette couleur se conserve inaltérable pendant toute une année. L'Huile acoustique du Dr. McNair, guérissant radicalement la surdité et tous les maux d'oreilles, et qui a rendu l'ouïe à des personnes qui étaient atteintes de surdité depuis dix, quinze et vingt ans.—L'Huile de Noix pour la barbe, supérieure à tout Cologne de fait usage pour se raser.—L'Eau de Savon de Fleur, et Extrait d'Eau de Floride—Savon à barbe, de toute qualité, et parfumerie en grand assortiment, à des prix à la convenance de tout le monde.

Tous ces articles sont vendus avec la garantie de plaire à ceux qui en achèteront. On les trouve au magasin du "THE ORIGINAL AND GENUINE MAGICAL PAIN EXTRACTOR DE COMSTOCK, No. 59, rue Poydras.

Le VERITABLE REMEDE MAGIQUE que guérit les cas de brulures, les érésypèles, le tic douloureux, les plaies chroniques, les ulcères et toutes les maladies de la peau. Souvenez-vous que le véritable Remède Magique se trouve en vente au No 59, rue Poydras. (On en délivrera gratis aux ecclésiastiques.)

GRANDE DECOUVERTE.—Remède contre la gonorrhée du Dr. Connet.—Cette mixture ne contient aucune substance malfaisante, et elle est la plus convenable à la constitution et c'est le remède, dont on fait ordinairement usage pour les maladies vénériennes. En vente seulement au No 59, rue Poydras, et l'on remboursera l'argent si l'on n'en est pas satisfait. 15 dec—6m

Les moyens de préserver la santé et vivre longuement sont à la portée de tout le monde.—Chacun peut être son propre médecin et dans une constitution robuste en employant les PILLULES de MORRISON. Cette médecine hygiénique a été mérité pendant douze années l'approbation de milliers d'individus qui en ont fait usage et qui ont été guéris les maladies auxquelles le genre humain est assujetti.

Vendu en gros et en détail au Dailey's Southern Magical Pain Extractor dépôt, No 151, rue Chartres. 44—1m

Le soldat devrait toujours être pourvu d'une boite de CONNEL'S MAGICAL PAIN EXTRACTOR, étant le meilleur remède connu pour la guérison des coupures, fractures, brulures et entorses. Vendu au No. 59, rue Poydras. 15 dec—3

Attention! L'Elixir Végétal Indien et l'Onguent vendu au No. 59, rue Poydras, sont les seuls remèdes connus pour la guérison des maladies [illegible] ... certifie qu'il a été guéri par ces remèdes, d'un rhumatisme qu'il le faisait souffrir depuis nombre d'années, après avoir vainement employé les secours de l'art. Nous avons aussi le témoignage de M. Post qui, pendant son voyage aux Sources Chaudes, fut obligé de rester en chemin, et qui s'est guéri par l'usage des remèdes ci dessus. 15 dec—3

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co,

DEPOT CHEZ DEBORAS & BASOS, Encoignure Royale et Bienville.

La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves et sans vouloir rattacher toutes les maladies l'enfance à cette cause unique, on peut dire que bien des convulsions, des fièvres intermittentes deviennent mortelles lorsqu'on néglige d'obtenir à la rejeter... il faut donc à tout prix expulser ces vers qui se produisent sans cesse dans le tube digestif, et pour arriver a ce but employer le vermifuge de Winer. C'est le seul qui réunisse les trois qualités suivantes d'être anthelmintique, purgatif et tonique. 19 nov.

CONSULAT DE FRANCE.

Le Consul de France a l'honneur d'informer les Français résidant à la Nouvelle-Orléans et le public en général, qu'une liste de souscription, pour venir au secours des inondés de la Loire et de ses affluens, est déposée à ce Consulat où les dons seront reçus depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

On peut également souscrire à la Librairie de M. Vior Hebert, rue de Chartres, No149. 5dec

Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle-Orléans et Carrollton.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette Compagnie, pour servir durant l'année prochaine, aura lieu au bureau de la Compagnie, à l'encoignure des rues du Canal et Carondelet, le lundi 4me jour de janvier prochain (1847) depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi.

On soumettra aux actionnaires un état général des affaires de la Compagnie.

Par ordre de la Direction.
11 dec. ADOLPHE LAYET, Secrétaire

COMPAGNIE DU GAZ.

Nlle Orléans, 4 déc. 1846.

AVIS est par le présent donné que, conformément aux dispositions de la Charte, une élection de six directeurs pour l'année 1847 aura lieu le lundi 7 janvier prochain, au bureau de la compagnie, de 10 heures A. M. à 2 P. M.

Par ordre. P. W. WOOD, Caissier. 8 d

BUREAU DE LA COMP. DU GAZ,

10 novembre 1846.

LE prix du gaz sera réduit à CINQ PIASTRES les mille pieds cubes, à partir du 1er janvier prochain. JAMES ROBB, président. 1 dec

A CEDER à des conditions avantageuses—Une institution située dans la première municipalité et comptant un bon nombre d'élèves.

Pour plus amples informations, s'adresser à M. LELIEVRE, libraire, encoignure Royale et Orléans, No. 210. 11 dec—5

A VENDRE.
UNE SUCRERIE ET SOIXANTE-DIX ESCLAVES.

CETTE Terre mesure trente cinq arpens de face sur soixante de profondeur, sur laquelle 300 à 350 sont en culture. Il y existe une maison de maître, une sucrerie avec une machine neuve de la force de vingt chevaux, des cabanes à nègres, du plant de cannes pour la prochaine récolte, &c. &c.

Aussi:—Soixante-dix superbes esclaves acclimatés. Cette terre est située dans la paroisse de la Pointe-Coupée, à trois milles au-dessous du Bayou Sara, et on peut l'acheter avec ou sans les esclaves. Les termes seront libéraux.

Pour plus d'informations, s'adresser à MM. A. Ledoux & Co, No 77, rue du Canal, Nouvelle Orléans, ou à M. J. U. Jarreau à un demi-mille au-dessous de Waterloo, paroisse de Pointe Coupée. 10 dec—6

HOTEL D'ORLEANS.

Rue de Chartres, 151, entre St Louis et Toulouse. AUG. GEORGES a l'honneur de prévenir Messieurs les habitans et le public en général, qu'il tient tout jours ledit Etablissement, qui vient d'être entièrement remis à neuf, et que l'on trouvera, comme par le passé, comfort et propreté, aux prix les plus modérés.

On pourra se procurer des appartemens, pension comprise depuis $1, $1 25, et $1 50 par jour, et au mois depuis $25 jusqu'à $35. Elle prend des pensionnaires pour le déjeuner et le diner, ou le dîner seulement, et fait servir en ville. 5 nov—3m

EN magasin et à vendre par les soussignés:
100 barriques vin rouge pour familles, et extra fin,
20 quarts vieille eau-de-vie 1805 (old superior cognac,
150 tierçons de vin blanc différens crus pour l'usage des familles.
70 caisses de prunes sèches enpohanes.
J. & J. TARDOS, No. 15, rue Conti. 24 nov

EN débarquement des navires Winagance et John Dunlap, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:
10 quarts vieille eau-de-vie (old superior cognac 1805)
10 huitièmes do do do
10 quarts Maglory 1827 (seule agence de cette marque
5 demi pipes do do
180 tierçons de vin blanc, différens crus.
J. & J. TARDOS, No. 15, rue Conti. 24 nov

CONDUIT aux Epaves de la rue Baronne, 2e municipalité:

Un CHEVAL blanc d'environ 15 mains de haut, queue et crinière longue, ferré des quatre pieds, un petit marqué sur le côté de la selle, les canons des jambes gris.

Le propriétaire du dit Cheval est requis de le retirer d'ici au 26 décembre 1846, faute de quoi, il sera vendu ce jour-là, par R. Kerrison, encanteur public.

10 dec—2m10. S. L. WINTER, Capt. de la garde de nuit.

MADAME CHEILUS, [illegible]

[illegible]

Wm. Freret, ... D. Mercier, ... Le. Bysms, 30 nov—3m

FARINE—500 barils des [illegible] ... à vendre par JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp. 3 dec

---

Grand Concours de Poésie. [illegible]

[illegible]

Ce grand concours ... [illegible] ... JOHN L. LEWIS, 16 dec—[illegible]. Shérif de la paroisse d'Orléans

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. [illegible]—Robb et Hoey vs. la Succession de [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, mercredi, le 20 janvier 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:

Tous les droits, titres et intérêts de la demanderesse dans la Municipalité No. 2, à la propriété ci-après décrite, savoir:

1o. Deux lots de terre situés dans l'îlet borné par les rues Poydras, Carondelet, St-Charles et Perdido, et désignés sous les numéros Trois et Quatre, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la dite Municipalité, sous la date du 4 mai 1841, et déposé sous le No. 26 du livre de plans, au bureau de C. B. Martin, notaire public.

Le dit lot No. Trois mesure, mesure américaine, vingt-sept pieds six pouces de face à la rue Poydras, entre les rues Carondelet et St. Charles, sur cent deux pieds quatre pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Le dit lot No. Quatre forme l'angle des rues Poydras et Carondelet et mesure, mesure américaine, vingt-sept pieds six pouces de face à la rue Poydras, sur cent deux pieds quatre pouces de profondeur et face à la rue Carondelet.

2o. Un lot de terre désigné sous le No. Dix-neuf, situé dans l'îlet borné par les rues St. Charles, Carondelet, de l'Union et Perdido, mesurant vingt-trois pieds six pouces de face à la rue de l'Union, sur quatre-vingt-trois pieds six pouces de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine. Le tout conformément au plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la dite Municipalité, en date du 4 mai 1841, et déposé en l'étude de J. R. Martin, notaire public, sous le No. 26 de son livre de plans.

Ensemble avec les bâtisses en briques et améliorations qui existent sur la dite propriété.

Saisis dans la dite affaire.

Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS, 16 dec—3m30. Shérif de la paroisse d'Orléans

DEPOT D'HABILLEMENS, EN GROS ET EN DETAIL,
No 59, Vieille Levée.

Le soussigné informe respectueusement le public qu'il reçoit du Nord un vaste et joli assortiment d'HABILLEMENS, qu'il offre à vendre, pour du comptant aux prix les plus modérés. Comme il est en rapport direct avec les maisons de New York qui font confectionner en grand des habillemens, il peut dire avec confiance que son assortiment d'habillemens, bien qu'il ne le cèdant en rien sous le rapport des étoffes et du confectionnement, à tous ceux de cette ville, peut être à DIX ET QUINZE POUR CENT meilleur marché que le cours ordinaire.

Les acheteurs sont priés de venir examiner ces articles et s'assurer qu'ils sont aussi BEAUX qu'à BON MARCHÉ.

N'oubliez pas que c'est au No. 59, rue de la Vieille Levée. M. BARNETT. 26 nov—1m

MR. GONTIER, partant pour faire un voyage en France, a l'honneur d'annoncer aux personnes qui sont en relations d'affaires avec lui, de vouloir bien régler d'ici au 15 février prochain. Il les prévient qu'à cette époque tous les objets qui n'auraient point été retirés ou réglés, seront vendus immédiatement à l'amiable. Les personnes qui lui doivent et celles auxquelles il peut être dû sont invitées à venir régler le plus tôt possible, au No. 46, rue Ste. Anne. Mr. GONTIER profite de cette occasion pour faire savoir à ses amis et au public qu'il a en mains une belle partie de DIAMANTS, consistant en dormeuses, bagues, épingles, broches, &c. &c. ainsi qu'une grande quantité de MONTRES en or, *Patent Lever, Lépine*, à secondes indépendantes, chaînes et clés, bagues, boucles d'oreilles, porte-crayons en or, argenterie, cafetières, théières et couverts, le tout à des prix excessivement bas.

Mr. Gontier remercie sincèrement ses amis et toutes les personnes qui ont bien voulu l'honorer de leur bienveillant patronage, et prend la liberté de leur recommander son successeur, Mr. N. PERARD, qui continuera le même genre d'affaire au même domicile, rue Ste. Anne, No. 46, à la BOULE D'OR, en face de la maison des Cœurs. 9 dec—15fev

AVIS.

MR. DEREPAS, SERRURIER—FORGERON, faisant la mécanique, a l'honneur de prévenir ses amis et le public, qu'étant de retour de France, il reprendra ses travaux à la même demeure, rue Conti, No. 91.

Il pourra les annonces comme par le passé, mais avec de nouveaux procédés qu'il a rapporté, ainsi que de nouvelles méthodes simplifiées pour les tentes et qui mérite l'attention des négocians.

Il continuera également toutes les branches de sa partie telles que la fabrication des balcons, rampes d'escalier, coffre forts, serrures, entourage de tombe et tout ce qui concerne ce genre d'affaires. 30 nov—6m

NEGRES A VENDRE.

LES soussignés établis au No. 36, rue de l'Esplanade, viennent de recevoir un certain nombre de Nègres de valeur de la Virginie et du Maryland, parmi lesquels se trouvent des ouvriers, des travailleurs de champs, et des domestiques de maison. Ils ont pris des arrangemens de manière à être en état de recevoir des envois plus régulièrement des esclaves de ces deux Etats ainsi que de l'Alabama. D'après la réputation bien établie qu'ils ont acquise, ils espèrent continuer d'en faire bonne partie, et les acheteurs seront assurés en trouvant ceux qu'ils désireraient acheter à ... [illegible]

N. B. Ils garantissent tous les esclaves qu'ils vendront.

SLATTER & LACKETT,
11 nov—6m. 36, Esplanade.

Cent Nègres à vendre.

Hope H. SLATTER, à l'encoignure des rues Moreau et Esplanade.

RECEMMENT arrivés, cent jeunes et jolis nègres de la Virginie et du Maryland. Le soussigné, seul agent de Hope H. Slatter en cette ville, disposera de ces nègres à de bas prix, pour du COMPTANT. Dans le nombre, se trouvent de bonnes servantes de maison, des ouvriers, des cuisinières, blanchisseuses et repasseuses, gardiennes d'enfants, nègres de champ, etc. Les personnes qui désirent acheter des esclaves feront bien de venir examiner ceux ci avant de faire leurs achats ailleurs.

JAS. T. B. LAKENEY, Agent.
21 oct—6m Encoig. des rues Moreau et Esplanade

M. BROWER & Co.
No 17, rue du Camp, et 24, rue Commune.
FAYENCE & PORCELAINE,
En Gros
ARTICLES D'AMEUBLEMENT DE MAISON.—En détail.

ARGENTERIE, PLAQUÉS, FERBLANTERIE et OBJETS EN BOIS, &c. Enfin toute espèce d'articles pour orner un ameublement, à l'exception de meubles et d'étoffes. 1 oct

A VENDRE par le soussigné, à très bas prix, plomb de perdrix, du dessin, poudre de prairie, le tout provenant de manufactures américaines et garanti aussi bon que les conserves françaises.

5 dec—15. JEAN FISSE, enc. St Pierre et Royale

AUX CONFISEURS, PHARMACIENS ET RESTAURATEURS.
DUCHET & LANGLADE,
CHAUDRONNIERS, RUE ST. LOUIS No. 14,
ENTRE CHARTRES ET LEVÉE,

VIENNENT de recevoir par le navire Rubicon, et venant des meilleures fabriques de Paris, les articles suivans qu'ils vendront à bas prix, savoir:

Balances à colonne, en cuivre jaune poli, avec poids,
Bassines en cuivre, de toutes dimensions,
Alambics do
Casseroles en cuivre; do en fer battu, étamé et toutes sortes d'ustensiles de cuisine,
Un grand assortiment de moules en ferblanc, cuivre et étain, tels que: vases, médicis, corbeilles, Bateau de Savoie, dito en étain à sujet.
Robinets à col de cygne pour bains, dito pour fontaines et autres.
Cuivre jaune en feuilles de 16 pouces sur 36, de 7 à 60 livres.
Poêles en fayence avec dessus en marbre, et colonne.

Toutes espèces d'ouvrage en cuivre, tôle et zinc seront promptement exécutés à un prix modéré. 23 oct—6m

MAGASIN DE TAPIS,
No. 23, rue Chartres.

A. BROUSSEAU & Co. ont maintenant en main un grand assortiment de Tapis choisis, parmi lesquels se trouvent:

Tapis Axminster et Tapestry, une grande variété de Bruxelles anglais et américains; Tapis ordinaire impérial, triple tissus; Ingrains de toutes qualités; Vénitiens pour antichambres et escaliers; Paillassons, Nattes, dessous de table, &c.

Tapis ciré de toute qualité, de 2 à 24 pieds de largeur; Nattes de différentes largeurs, couleur et qualité.

Le tout sera vendu à bas prix, en conséquence du nouveau tarif.

Aussi—Jeans fantaisie et étoffes pour nègres, aux prix des manufactures, par caisse. 28 oct—3m

AVIS.
AUX CREOLES DE LA LOUISIANE.

MESSIEURS—J'ai le plaisir de vous annoncer l'arrivée de mon assortiment d'élégantes CHEMISES en TOILE et COTON qui, selon la promesse que je vous en avais faite, ont été confectionnées sous ma direction pendant mon séjour à New-York.

J'invite respectueusement les Dames de la ville à venir visiter mon magasin et examiner les nombreux modèles et l'élégance des articles manufacturés. J'ose annoncer qu'aucun autre établissement de ce genre au Sud puisse produire des Chemises aussi élégantes que celles reçues au Dépôt de Chemises de la Nouvelle-Orléans, No. 15, rue du Camp, à côté de la Banque de Cité. ISAAC HART.

N. B. Un superbe lot de Cravattes et Echarpes en satin de couleur variées; Gants chamois, récemment reçus de Paris. 5 dec

WM. F. TALBOT,
No. 30, rue Moreau, Troisième Municipalité, VIENT de recevoir et a à vendre, un grand nombre de BEAUX NEGRES, consistant en ouvriers, domestiques de maison, travailleurs aux champs, &c. &c.

En outre, il en recevra d'autres de la Virginie. 23 oct—4m

NEGRES A VENDRE.

RECEMMENT reçu et à vendre par J. M. WILSON, de Baltimore, cent superbes esclaves du Maryland et de la Virginie, parmi lesquels se trouvent des travailleurs aux champs, des ouvriers, domestiques de maison, cuisinières, blanchisseuses et repasseuses, et des couturières. Tous ces esclaves seront offerts en vente au plus bas prix de la ville, à ma résidence No. 10, rue de l'Esplanade, près de mon ancienne résidence. 16 oct—6m

A Vendre pour cause de départ.—A vendre à très bas prix, pour cause de départ, une VOITURE en très bon état, avec deux chevaux. S'adresser No. 26, rue Madison. 11 dec

ECOLE POLYTECHNIQUE.
No. 155, RUE DU CANAL.

DR. MACAULAY, principal de cette Institution, a l'honneur d'informer les pères de famille, qu'il a pris à bail pour plusieurs années la maison qu'il occupe, rue du Canal, et qu'il vient d'y ajouter une grande salle bien aérée pour les classes.

[illegible]

[illegible]

CIGARES DE LA HAVANE.—En débarquement [illegible] ... LAFEYRE, [illegible] & Co.

CIGARES—Un grand assortiment de cigares, Regalias, Imperiales, Canones, Trabucos, &c. en magasin et à vendre par J M CABALLERO, 32, Vieille Levée. 15 dec

---

Succession de feu John Q. Greaves, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un ordre de vente daté du 14 novembre 1846, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nlle.-Orléans, je procéderai, samedi le 26 décembre 1846, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre celles Gravier et Natchez, pour compte de ladite succession, à la vente de la propriété foncière ci-après décrite, savoir:

Un îlet de terre situé dans la ville de Carrollton, en cette paroisse, désigné sous le numéro dix-sept sur le plan primitif de ladite ville, dressé par C. F. Zimpel, voyer, en mars 1834, et compris entre les rues Première, Seconde, Clinton et la limite inférieure, mesurant, mesure américaine, six cents pieds de face à la rue Clinton; ses dimensions sur les autres rues ne sont pas données.

Conditions—Un tiers payable comptant et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue. JOHN L. LEWIS, 13 nov—3m30. Shérif de la paroisse d'Orléans

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 222—Charles E. Forstall, vs. Mathilde Prieto.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente publique, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue Saint Louis entre celles de Chartres et Royale, le mardi 22 décembre 1846, à midi:

L'esclave nommée Kate ou Kat, saisie dans l'affaire ci-dessus.—Conditions, comptant. JOHN L. LEWIS, 19 nov—3m30. Shérif de la Paroisse d'Orléans

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 265—Jean Esteben vs. Jean Frontère—No 44—Pierre Esteben vs. le même.—En vertu d'un writ de saisie et vente et d'un writ de fieri facias, tous deux à moi adressés par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le lundi 21 décembre 1846, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, à la vente de la propriété foncière ci-après décrite saisie dans les affaires ci-dessus, savoir:

Un lot de terre situé dans la municipalité No. un, désigné sous le numéro cinq de l'îlet numéro deux sur un plan dressé par Allou d'Hémécourt, voyer, le 22 décembre 1839 et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire, ledit lot de terre mesure (au pied anglais) trente un pieds de face à la rue Johnson, entre les rues de l'Hopital et du Quartier, sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus, les circonstances et dépendances, sans aucune exception ni réserve.

Conditions, comptant. JOHN L. LEWIS, 17 nov—3m30. Shérif de la paroisse d'Orléans

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,870 (Cour de District)—William Stevens vs George Wellington.—En vertu d'un aliàs writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente publique, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, mercredi le 16 décembre 1846, à midi:—Tous les droits, titres et intérêt du défendeur George Wellington, dans le jugement rendu dans la présente affaire, en sa faveur, contre George Palmer, pour la somme de cinq cents piastres et les frais. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Cette créance sera vendue dans la seconde et dernière la propriété ci-dessus décrite sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix que le plus offrant en offrira au dernier dit lot, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution bonne et solvable, portant intérêt à raison de cinq pour cent l'an, jusqu'à parfait paiement.

JOHN L. LEWIS, 30 nov—3m12. Shérif de la Paroisse d'Orléans

Succession de feu Thomas H. Boylan, décédé—No. 947.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un ordre de vente daté du 9 décembre 1846, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le jeudi quatorze janvier 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, et pour compte de la dite succession, à l'adjudication des biens-fonds et des esclaves suivans, savoir:

1o.—DEUX LOTS DE TERRE situés au faubourg La Course, dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Nayades et Prytanée; les dits lots ayant, mesure américaine, chacun vingt-quatre pieds six pouces de face à la rue Nayades, la même face en arrière et soixante dix pieds de profondeur, et désignés sous les numéros Cinq et Six sur un plan dressé par L. H. Pilié, le 23 décembre 1841, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, ci-devant notaire en cette ville, sous le No. 63 du livre des plans; ensemble avec l'usage de l'allée commune, conformément au dit plan.

2o.—ALLEN, nègre âgé d'environ trente-cinq ans, arrimeur.
3o.—HENRY, nègre âgé d'environ vingt-cinq ans, arrimeur.
4o.—MOSES, nègre âgé d'environ trente-cinq ans, arrimeur et bon sujet.
5o.—ANDERSON, nègre âgé d'environ vingt-huit ans, chef arrimeur et bon sujet.
6o.—JOHNSON, nègre âgé d'environ trente ans, mauvais sujet.
7o.—St MARIA, négresse âgée d'environ cinquante-un ans, vendeuse au marché.

Conditions—Pour la propriété foncière un tiers comptant et la balance à six et douze mois de crédit; et pour les esclaves: moitié comptant, et la balance à six et douze mois de crédit. Tous les billets devront être endossés à la satisfaction de l'administratrice et garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an, en cas de non-paiement à échéance; cette clause ne pourra pas être interprétée de manière à accorder aux acquéreurs aucun délai ultérieur.

JOHN L. LEWIS, 11 dec—3m30. Shérif de la paroisse d'Orléans.

Les actes de vente seront passés par A. D. Doriocourt, notaire public, aux frais des acquéreurs.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 183.—Joseph Abat vs Evariste Wiltz.—En vertu d'un pluries writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, lundi, le 18 janvier 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur de la propriété ci-après décrite, saisie dans la dite affaire, savoir:

Le quart indivis de quatre lots de terre, situés au faubourg Franklin, dans l'îlet numéro Un, compris entre les rues des Champs-Elysées, des Bons-Enfans, Marigny et Morales, désignés sous les numéros quatre, cinq, treize et quatorze; les lots Nos. quatre et cinq, mesurant chaque, trente-six pieds de face à la rue des Bons-Enfans, sur cent vingt pieds sept et deux huitièmes de profondeur, et les lots Nos. treize et quatorze, adjoignant les deux premiers lots dans la profondeur, et mesurant chaque, trente-six pieds de face à la rue Morales, sur une profondeur de cent vingt pieds sept pouces et deux huitièmes, mesure américaine.

Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS, 15 déc—3m30. Shérif de la Paroisse d'Orléans

B. P. Nichols vs Edward Duplessis.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 230.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente publique, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis entre celles de Chartres et Royale, lundi le 28 décembre 1846, à midi:

Un certain billet de la somme de cent-cinquante piastres, souscrit par Edward Duplessis à l'ordre de et endossé par J. W. Broadnove, daté du 1er. août 1846, et payable à deux mois de date, protesté le 3 octobre 1846, par Stewart H. Lewis, successeur de W.Y. Lewis, ci-devant notaire public en cette ville. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant. JOHN L. LEWIS, 16dec—3m10. Shérif de la Paroisse d'Orléans.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS—No. 170—François Meilleur vs. Antoine Roux—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai lundi, le 11 janvier 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, saisie dans la dite affaire, savoir:

1o. Cinq Lots de Terre situés au faubourg Washington, district Dauney, désignés sous les Nos. 20, 21, 22, 23 24, et de l'îlet No. 18, borné par les rues du Port, St. Ferdinand, Urquhart et Morales, dessinés d'après un plan dressé le 20 août 1836, par Dauneilly, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire en cette ville, le Lanquelo dits lots de terre ayant (mesure américaine) les dimensions suivantes, savoir: Les lots Nos. 20, 21 et 22, chacun vingt-quatre pieds deux pouces de face à la rue Urquhart, entre les rues du Port et St. Ferdinand, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le lot No. 23, formant l'angle des rues du Port et Urquhart, et mesure vingt neuf pieds cinq pouces et deux-huitièmes de face à la rue Urquhart, sur cent pieds de profondeur et face à la rue du Port; et le lot No. 24, mesure vingt huit pieds six pouces de face à la rue du Port, entre les rues Morales et Urquhart, sur cent trente un pieds six pouces et deux huitièmes de profondeur, entre lignes parallèles.

2o. Un Lot de Terre situé au faubourg Washington, désigné sous le No. 2, de l'îlet No. 18, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la dite ville, daté du 4 juillet 1834, déposé en l'étude de Félix Grima, notaire en cette ville; ledit lot de terre mesure, (mesure américaine) soixante cinq pieds huit pouces de face à la rue [illegible] ... de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—[illegible] ... JOHN L. LEWIS, 3 dec—3m10. Shérif de la paroisse d'Orléans.

PAR BEARD, CALHOUN & Co. Encanteurs.

IL sera vendu à l'encan mercredi et jeudi, 16 et 17 décembre, à la Bourse de Commerce, rue St. Charles, et vendredi 18 à la Bourse St. Louis, à midi, chaque jour; les propriétés ci-après décrites, situées dans les 1ère et 2nde Municipalités, d'ordre de la Compagnie du Gaz et autres. Des plans des susmentionnées propriétés, ainsi que des plans lithographiés peuvent être vus et obtenus deux semaines avant le jour de la vente.

1o. Dix-neuf lots de terre parfaitement situés pour résidences, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Delord et Pœyferre, désignés par les Nos. 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21. Le lot No. 1 mesure 27 pieds 6 pouces de face à la rue des Magasins, par une profondeur de 113 pieds 2 pouces et face à la rue Delord, et formant l'encoignure des rues Delord et Magasins. Nos. 4, 5, 6, 7, 8 et 9 mesurent 26 pieds 5 2/7 pouces de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 113 pieds 2 pouces entre lignes parallèles. Lot No. 10 mesure 24 pieds 5 2/7 pouces de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 113 pieds 2 pouces et face à la rue Pœyferre, et forme la dite encoignure. Les lots Nos. 11, 12 et 13 mesurent chacun 26 pieds 1 1/2 pouces de face à la rue Pœyferre, sur une profondeur entre lignes parallèles de 100 pieds. Le lot No. 14 mesure 26 pieds 3 1/2 pouces de face à la rue Pœyferre, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Foucher. Les lots Nos. 15 et 16 mesurent chacun 24 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Foucher, sur une profondeur de 113 pieds 2 pouces entre lignes parallèles. Lot No. 17 mesure 22 pieds 7 3/5 pouces de face à la rue Delord, sur une profondeur de 113 pieds. Lots Nos. 18, 19, 20 et 21 mesurent chacun 26 pieds 9 4/5 pouces de face à la rue Delord, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les lots Nos. 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 15, 16 et 21 ont droit à une allée de 11 pieds 11 pouces ouvrant sur les rues Pœyferre et Delord. Ces terrains sont bien remblayés et sont seulement à un mille et demi de la halle Ste. Marie.

2o. Deux certains lots de terre situés dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Pacannier, Market et Richard, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes. Ces terrains sont bien remblayés.

3o. Un certain terrain avec toutes les améliorations, dans l'îlet borné par les rues Girod, Carondelet, Julia et St. Charles, et formant l'encoignure des rues Girod et Carondelet, mesurant 27 pieds 6 1/2 pouces de face à la rue Carondelet, sur une profondeur et face à la rue Girod de 95 pieds. Les améliorations consistent en une maison neuve en briques de 3 étages et magasins au rez-de-chaussée maintenant occupée par un apothicaire, cette propriété est louée maintenant pour $1200 par an, susceptible d'être louée $1500 par an.

4o. Un certain terrain avec toutes les améliorations, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Hevia, Girod et Baronne, formant l'encoignure des rues Hevia et Carondelet, ayant 33 pieds de face à la rue Carondelet sur 110 pieds de face et profondeur sur la rue Hevia. Il existe sur ce terrain une grande maison et autres améliorations convenables pour une grande famille, louée $1000.

5o. Quatre lots de terre avec toutes les améliorations, situés dans le faubourg Annonciation, dans l'îlet borné par les rues Constance, Orange, Annonciation et Richard, désignés par les Nos. 5, 6, 7, et 8, d'après un plan dressé par George F. Dunbar voyer de la 2de Municipalité, maintenant exposé au bureau des encanteurs. Chaque lot mesure 31 pieds 11 pouces, 5 lignes de face à la rue Constance, sur une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds 10 pouces, 5 lignes. Sur ces terrains sont bâties des maisons en bois d'une belle élégance, devanta ornées, cheminées en marbre, et sont bâties des meilleurs matériaux, convenant parfaitement pour familles, étant situées à un îlet de la rue des Magasins. On passe à toute heure de la journée en omnibus. Chaque maison, est louée $300 par an.

6o. Quatre lots de terre désignés par les Nos. 1, 2, 3 et 4 ensemble toutes les améliorations situées dans l'îlet borné par les rues New Levee, Front, Benjamin et Suzette, mesurant chaque 24 pieds de face à la rue Front sur une profondeur de 106 pieds 11 pouces dont un forme l'encoignure des rues Benjamin et Front. Les améliorations consistent en 4 beaux magasins bien batis et immédiatement en face du port, maintenant parfaitement bien loués à MM. Green & Harding, et autres. Trois de ces magasins sont loués pour la somme de $2,700 par an. Cette position est considérée comme étant une des meilleures qu'il y ait dans la ville de la Nouvelle Orléans pour magasins de quincaillerie ou autres.

7o. Trois lots de terre situés comme ci-dessus, désignés par les Nos. 5, 6 et 7. Le No. 5 mesure 24 pieds de face à la rue Suzette, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le No 6 mesure 24 pieds de face à la rue de la Levée, sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le No. 7 mesure 30 pieds 6 pouces de face à la rue de la Levée, sur une profondeur de 153 pieds 2 lignes. Ces terrains sont parfaitement bien remblayés et sont situés près du fleuve.

8o. Six Terrains dans l'îlet compris entre les rues St. Jean Baptiste, Pacanier, Market et Richard étant les Nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6. Les Nos. 1, 2, 4 et 5 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Pacanier, sur 127 pieds 10 pouces, 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le No 3 mesure 40 pieds de face à la rue Pacanier, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes. Sur ce terrain existe une maison double en bois et autres améliorations dans la cour. Le lot No 6 mesure 46 pieds 10 pouces, 6 lignes de face à la rue Market, sur une profondeur de 93 pieds, 21 pouces, entre lignes parallèles.

Et il sera vendu à l'encan à la Bourse St. Louis, le vendredi 18 décembre, à midi, les propriétés ci-après décrites situées dans la première municipalité, savoir:

1er. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Dauphine, St. Louis et Toulouse, mesurant 31 pieds, 3 pouces 5 lignes de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles; les améliorations consistant en une maison en bois, cuisines dans la cour, et louée $65 par mois.

2me. Un certain Terrain situé dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Condé, Levée et Ursulines, ensemble les améliorations qui s'y trouvent, mesurant 30 pieds de face à la rue de l'Hopital, sur 47 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages et magasins au rez-de-chaussée, louée $25 par mois.

3me. Un certain Lot de Terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, compris dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Hopital, Bourgogne et Dauphine, mesurant 36 pieds de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de 90 pieds 10 pouces, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison en briques, cuisines dans la cour louée $15 par mois. Les plans seront exposés à la Bourse St. Louis jusqu'au jour de la vente.

Les dernières propriétés sus-décrites, sont des propriétés de la Banque des Citoyens. De plus amples éclaircissements seront donnés le jour de la vente.

Conditions de vente.—Un cinquième comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés et portant intérêt de 6 pour cent du jour de la vente et hypothèque sur la propriété jusqu'à final paiement. Les billets qui ne seront pas payés à échéance porteront un intérêt de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement. Les terrains améliorés devront être assurés et la police d'assurance transférée au vendeur jusqu'à ce que les billets soient payés.

Les actes de vente pardevant Wm. Christy, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs. Toute vente qui ne sera pas passée dans les dix jours qui suivront le jour de la vente, la propriété sera revendue pour compte et risques du premier acheteur, après trois jours d'avis dans deux gazettes de cette ville, sans autre forme de procès.

Pour tous autres détails voir les encanteurs, au No 8, Arcade de Banks.

28 oct—26 et 31 oct. 7, 13, 21, 26, 28 nov. 2, 5, 11, 15, 16, 17 et 18 dec.

Succession de feu Joseph Vecques, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un ordre de vente daté du 27 novembre 1846, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai pour le compte de la dite succession, à la vente de la propriété ci-après décrite, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis entre les rues de Chartres et Royale, samedi, le 2 janvier 1847, à midi:

1o. Un certain terrain situé au faubourg Marigny, dans la municipalité No 3 de cette ville, désigné sous le numéro cinq de l'îlet No. 33, d'après un plan dressé par A. Ferrière, le 16 juillet 1836, et déposé en l'étude de L. Féraud, ci-devant notaire en cette ville, au livre des plans B.

Le dit terrain mesure, au pied anglais, trente pieds de face à la rue Girod, sur quatre-vingt dix-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus, les droits privilèges, servitudes et avantages y attachés et en dépendant.

2o. Un autre lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, désigné sous le No. cinq, de l'îlet numéro quatorze, compris entre les rues St. Jean-Baptiste, des Champs-Elysées, des Français et St. Avid, mesurant (mesure américaine) trente-six pieds sept pouces de face à la dite rue St-Jean Baptiste, sur une profondeur de soixante-trois pieds onze pouces et deux lignes; le tout conformément au plan dressé par L. Bergé, le 12 mars 1836, et déposé en l'étude de H. Pedesclaux, ci-devant notaire en cette ville, sous le No 18, de son livre de plans.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent sur le dit lot de terre.

Conditions—Moitié comptant et la balance à six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction garantis par hypothèque, et portant intérêt à huit pour cent l'an.

N. B. Les actes de vente devant P. E. Lareschc, notaire public, aux frais des acquéreurs. JOHN L. LEWIS, 30 nov—3m30. Shérif de la Paroisse d'Orléans

Vente à l'effet d'opérer un partage.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No. 386—Jean Pierre Escot et autres vs. Antoine Escot, tuteur naturel, etc., pour un partage.—En vertu d'un ordre de vente daté du 23 novembre 1846, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai, jeudi, le trente-un décembre 1846, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre celles Gravier et Natchez, à l'adjudication de la propriété foncière ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Ste-Marie, dans la Municipalité No. 2, de cette ville, formant face à la rue Hevia, entre les rues Baronne et Philippa, mesurant, (au pied français) trente pieds de face sur cent cinquante pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent sur le dit lot de terre.

Conditions: Un tiers comptant et la balance payable à un crédit de un et deux ans, en billets divisés par coupons, endossés à satisfaction et garantis par hypothèque spéciale et portant, comme clause pénale, le huit pour cent d'intérêt par an, en cas de non paiement à échéance. Les bâtisses érigées sur le dit lot de terre devront être assurées contre les risques du feu, par et aux frais de l'acquéreur, jusqu'au jour du paiement des billets à deux ans, et la police d'assurance devra être transférée aux vendeurs, comme sûreté additionnelle.

L'acte de vente devant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. JOHN L. LEWIS, 30 nov—3m30. Shérif de la paroisse d'Orléans

TROISIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—No. 28—Gaston Brusle vs. Manuel Castia et Chs. Forneret, g. de c. l. Exécution contre Manuel Castia, h. de c. l.

En vertu d'un writ de fieri facias contre Manuel Castia, et à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nlle. Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 2 janvier 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Un certain lot de terre, désigné sous le numéro DEUX, dans l'îlet numéro CINQUANTE SIX, borné par les rues Derbigny, Roman, St Pierre et Orléans.

Ledit lot de terre courant de la rue St. Pierre à la rue d'Orléans, et ayant sur chacune de ces rues une façade de vingt sept pieds, sur cent-quatorze pieds, cinq pouces et six lignes de profondeur, d'une rue à l'autre, borné d'un côté par le lot numéro un, et de l'autre par le lot numéro Trois. Le tout conformément au plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la Municipalité No. 2, et déposé en l'étude de David L. McCoy, notaire public en cette ville.

Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS, 30 nov—3m30. Shérif de la Paroisse d'Orléans

CONDUIT aux épaves du 3me district de la 2nde Municipalité, encoignure des rues Robin et Annonciation, Une jument poney grise ou blanche, grande crinière, longue queue, environ 14 mains de haut, non ferrée, étampée sur la cuisse gauche d'une marque ressemblant à GG, avec son suivant.

Un poney brun foncé ou noir, environ 14 1/2 mains de haut, grande crinière, longue queue, étampée sur la cuisse gauche d'une marque ressemblant à N g ou N L.

Si les dits animaux ne sont pas réclamés avant le samedi, 19 décembre, ils seront vendus ce jour-là, au lieu et heure accoutumés, par R. Kerrison, encanteur spécial. TH. MAHEN, 11 dec—3 en 2d. 1er lieut. de la garde de nuit.

A Vendre en débarquement du brick Messieur, de Bordeaux; 20 barriques vin rouge bon ordinaire; 100 do vin de Médoc supérieure qualité de divers crus; 100 barils vin blanc Sauterne, 50 caisses kirsch. FOUGET Fils, 147 rue Royale, entre St-Louis et Toulouse. 20 nov

EPICES—300 paquets muscade, canne, clous de girofle, poivre, piment, gingembre en racine, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magazine. 9d

---

VENTES DE CE JOUR.

PAR SYKES & HYDE.

A. DUVALL, Encanteur.

POIN! POIN!

AUJOURD'HUI mercredi 16 courant, à 10 heures, il sera vendu sur la Levée vis à vis la Place d'Armes, 1re municipalité, 300 balles Foin, en débarquement du brick Rio. Conditions—Comptant. 16d

VENTES A L'ENCAN.

PAR Wm. BERGER—ENCANTEUR.

IL sera vendu samedi 19 décembre 1846, à midi précis, à la Bourse de la rue St-Louis:

UN LOT DE TERRE formant l'encoignure des rues St-Louis et Bourgogne, ayant, mesure française, 29 pieds 10 pouces de face à la rue St Louis et 89 pieds de profondeur et face à la rue Bourgogne; ensemble une maison de quatre appartemens logeables et cabinets, cuisine, chambres à domestiques, etc., le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—Moitié comptant et la balance à 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Une partie de cette propriété est louée à raison de $45 par mois. Le vendeur ne donnera possession de la maison que trois mois après la vente, et en ce cas il tiendra compte de $45 par mois. 14 dec—6

PAR E. TRICOU,
TERRAINS DE VALEUR.

IL sera vendu le samedi, 19 décembre 1846, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis:

4 Lots de Terre situés au faubourg Tremé, compris entre les rues Canal, Douane, Roman et Derbigny, mesurant chacun, 25 pieds de face à la rue Roman, sur une profondeur de 146 pieds 6 pouces.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant David ... notaire, aux frais des acquéreurs. 14 dec—6

Un îlet de Terre contenant 24 lots à bâtir, près du Gas-Works, Seconde Municipalité.

PAR BEARD, CALHOUN & Co., encanteurs.

IL sera vendu à l'encan, samedi, 26 courant, à midi, à l'Arcade de Banks, les 24 lots de terre dans l'îlet borné par les rues Gravier, Perdido, Gironde et Freret. Les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, mesurant chacun 24 pieds 6 pouces et ... de face à la rue Perdido, sur une profondeur entre lignes parallèles, de 100 pieds. Le No. 1 ... l'encoignure des rues Perdido et Freret. Les Nos. 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16, mesurant chacun 96 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Freret, sur une profondeur entre lignes parallèles de 96 pieds 9 pouces et 5 lignes. Les Nos. 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24, mesurant chacun 26 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Gironde, sur une profondeur de 96 pieds 9 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.

Ces lots de terre sont situés dans la Seconde Municipalité, à quelques minutes de marche du centre des affaires et seulement à quelques îlets de la rue St. Charles, et très propres pour des résidences de famille.

Conditions.—Un cinquième comptant, la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés avec intérêt. Les billets non payés à échéance porteront un intérêt de 8 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement, le vendeur se réservant le droit d'en retenir l'hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Les actes de vente devront être signés dans les dix jours qui suivront la vente, faute de quoi, les lots seront revendus aux risques et périls des acheteurs, après deux avis insérés dans un journal de la ville. 9 dec—16

Propriété de valeur dans la rue Royale.
PAR BEARD, CALHOUN & Co.
ENCANTEURS.

IL sera vendu à l'encan, vendredi 18 courant, à midi, à la Bourse St-Louis, la propriété ci-après désignée, située dans l'îlet compris entre les rues Royale, St Louis, Bourbon et Toulouse, mesurant 30 pieds, plus ou moins, de face à la rue Royale, sur 180 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure française, ensemble les améliorations qui s'y trouvent consistant en une belle maison en briques, avec magasin au rez de chaussée et un magasin en brique sur le derrière, décrite au long sur le plan qui sera exhibé à la vente.

Conditions: Un quart comptant, la balance à six, douze, dix-huit et vingt quatre mois de crédit, en billets garantis sur hypothèque, sans endossement. La propriété devra être assurée pour ... $6,000 jusqu'à ce que les billets soient payés. Les billets non payés à échéance porteront ... intérêt de huit pour cent par an.

L'acte de vente sera passé pardevant ... aux frais de l'acquéreur.

Vente sans réserve de Lots de terre dans les Première et Deuxième Municipalités, pour opérer un Partage.

PAR BEARD, CALHOUN & Co. Encanteurs.

IL sera vendu à l'encan, vendredi 18 décembre, à midi et demi, à la Bourse St. Louis, les propriétés suivantes, savoir:

1o. Dix lots de terre dans l'îlet No. 19 borné par les rues Commune, Jackson, Claiborne et Roman, étant les Nos 6, 7, 8, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19.

2o. Dix lots de terre dans l'îlet No. 49, borné par les rues Canal, Douane, Derbigny et Claiborne, étant les Nos. 4, 5, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23.

3o. Sept lots de terre dans l'îlet No. 62, borné par les rues St. Louis, Conti, Roman et Prieur, étant les lots Nos. 12, 13, 14, 15, 17, et 21, pour être adjugés tel que décrits par les plans qui seront exposés à la vente.

Conditions—1-5 comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets sans endossement, mais portant hypothèque jusqu'à paiement final; les billets qui ne sont pas payés à maturité, porteront un intérêt à raison de 8 pr. cent par an. Ces lots seront divisés par lots par superficie, à la convenance des acheteurs.

Les actes de vente pardevant M. McKay, notaire public, aux frais des acquéreurs.

PAR SYKES & HYDE.
A. DUVALL, encanteur.

VENDREDI, 18 du courant, il sera vendu à 10 heures, au magasin de MM. A. F. Dunbar & Co, No 51, rue Commune, 1000 caisses Bottes, Brodequins et Souliers nouvellement faits en clairement, veau veau marin, etc., marques... Conditions comptant. 11

PAR BEARD, CALHOUN & Co.
ENCANTEURS.

IL sera vendu à l'enchère vendredi 18 décembre 1846, à midi, à la Bourse de Cité, rue St-Louis, à moins que l'on n'en dispose en vente privée, tout ce morceau de TERRE DE VALEUR, situé à cinquante six milles au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse Plaquemines, rive gauche, dans la Grande Prairie, paroisse de Plaquemines. Le dit morceau de terre est borné par la moins de cinq cents acres ... [illegible] ... Bayou La Mack ... [illegible]

Conditions de la vente.—Un quart comptant; le reste payable à six, douze et dix-huit mois de crédit, en billets assurés par hypothèque sur la propriété.

Et l'on veut acheter à l'amiable, on peut s'adresser aux encanteurs ... [illegible] ... M. John T. Preston.

L'acte de vente pardevant J. E. Holland, notaire public, aux frais de l'acquéreur. ... 18 19 20 21 22 1 5 15 16 17 18

PAR P. E. TRICOU.
Terrains situés dans la Première Municipalité.

IL sera vendu le samedi, 19 décembre 1846, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis:

1o. Un lot de terre situé à l'encoignure des rues des Remparts et de la rue de l'Esplanade, ayant, mesure française, 32 pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de 95 pieds et face à la rue des Remparts; aussi 35 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens.

2o. Un lot de terre attenant au précédent, ayant, mesure française, 32 pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de 100 pieds. Il existe sur le dit lot de terre un corridor de 4 pieds à la rue des Remparts, sur une profondeur de 32 pieds, et 25 actions du fond capital de la Banque des Citoyens.

Conditions.—L'acquéreur prendra la réversion d'une somme de $1800 due à la Banque des Citoyens sur le lot premièrement décrit, et sur le lot secondement décrit, l'acquéreur prendra aussi la réversion d'une somme de $1000 due à la même Banque; la balance un tiers comptant, et le reste à 6, 12, 18 mois de crédit, sans endossement, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant P. E. Lareschc, notaire public, aux frais des acquéreurs. 15 dec—5t

Esclaves Creoles de Valeur.
PAR M. BARNETT, Jr.

IL sera vendu le samedi, 19 du courant, à midi à la Bourse de Cité,

LIZA, négresse âgée d'environ vingt-six ans, créole du pays, avec ses deux enfants, Henry, 3 ans de 6 ans, et Liza, petite fille d'environ 5 ans. Elle est excellente cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et servante de maison, parfaitement garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—Moitié comptant et le reste à 6 mois en billet endossé assuré par hypothèque.

L'acte de vente pardevant E. Barnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 15 dec—

Grande vente de Cigares Supérieurs de la Havane.
(Pour clore des Consignations)
PAR BEARD, CALHOUN & Co, Encanteurs.

IL sera vendu à l'encan, le mardi, 22 décembre 1846, à onze heures, au magasin d'entrepôt de MM. Laborde Xigues, No. 31, rue de la Commune, pour clore des envois, sans réserve,

473,000 Cigares supérieurs de la Havane, des marques les plus réputées et des meilleures manufactures, tels que: Impériales, Regalias, Cazadores, Canones, Panetelas, Trabucos, Damas, Cabanas, &c. &c.

Conditions—Au-dessous de $200 comptant; de $200 à 500 à 60 jours; de $500 à $1000, à 90 jours, et toutes sommes au dessus, à quatre mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs. 15 dec—15, 16, 21, 22

COUVERTURES FRANÇAISES.

EN débarquement du navire Mozart, de Marseille;—150 balles couvertures supérieures, de Granier de trois points. L'attention des habitans est particulièrement appelée sur l'envoi de ces couvertures, qui sont d'une qualité très supérieure.

H. DE GOER & RIFFLARD,
Seuls agens des couvertures de Granier,
No 21, rue des Magasins.

N. B. Les soussignés informent respectueusement les habitans, les marchands-commissionnaires et détaillans de la campagne, qu'ils trouveront constamment en vente chez eux, un vaste assortiment de MARCHANDISES CONVENABLES AUX HABITANS. En outre, ils trouveront à ce magasin, tout autre article provenant des manufactures anglaises et françaises.

DE GOER & RIFFLARD,
Importeurs de marchandises d'Europe
24 avril. 21, rue des Magasins.

CONDUIT aux épaves de la première municipalité, rue Dumaine entre Derbigny et Roman,

Un étalon alezan, une tache blanche au front, les quatres pieds blancs, étampé sur l'épaule gauche d'un ... sans aucune autre marque ni étampe apparente.

Si d'ici au 19 décembre, ledit animal n'est point réclamé, il sera vendu aux lieu et heure accoutumés, par R. Kerrison, encanteur.

7 dec. MICHEL DUREL, gardien des épaves

CONDUIT aux Epaves du Troisième District, Seconde Municipalité, encoignure des rues Annonciation et Robin.

Une VACHE rouge et blanche, la face blanche, ... marques visibles.

Un CHEVAL bai léger, ... blanc, le pied droit de devant blanc et noir, grande crinière et longue queue, ferré, sans marques visibles.

Une petite JUMENT grise, 13 mains de haut, sans fers, grande crinière et longue queue, sans marques visibles.

Si les dits animaux ne sont point réclamés avant samedi, 19 du courant, ils seront vendus le dit jour au lieu et heure accoutumés, par R. Kerrison, encanteur spécial.

8 dec—3m10. THOS. MAHEN, Premier Lieutenant, garde de nuit

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine, entre les rues Derbigny et Roman.

Une vache rouge, une tache blanche au front, le ventre blanc et le bout de la queue blanc, sans aucune autre marque et étampe apparente.

Un cheval gris-blanc, l'œil droit vérou, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

Si d'ici au 19 décembre les dits animaux ne sont point réclamés, ils seront vendus aux lieu et heure accoutumés, par R. Kerrison, encanteur.

5 dec—30. MICHEL DUREL, Gardien des épaves